



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

**CM2024/12/16/11-1 : AVENANT À LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ATELIER PARISIEN  
D'URBANISME (APUR) POUR LA PÉRIODE 2023-2025**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5219-1,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2023/07/13/18 du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2023 approuvant la convention cadre pluriannuelle 2023-2025 entre la Métropole du Grand Paris et l'Apur,
- Vu** la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et l'Apur pour la période 2023-2025,
- Vu** le projet d'avenant à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et l'Apur pour la période 2023-2025, joint à la présente délibération,
- Considérant** l'ampleur du programme de travail de l'Apur et la qualité du partenariat entre l'Apur et la Métropole du Grand Paris,
- Considérant** que Monsieur Christophe NAJDOVSKI, président de l'Apur, ne prend part ni aux débats ni au vote,

**Considérant** que Mesdames Aline BESSIS, Alexandra CORDEBARD, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sylvie SIMON-DECK et Messieurs Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Eric CESARI, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Pierre RABADAN, membres titulaires et suppléants de l'Apur, ne prennent part ni aux débats ni au vote,

La commission « Cohérence territoriale et Mobilités durables » consultée,

La commission « Habitat et Logement » consultée,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** l'avenant à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et l'Apur pour la période 2023-2025, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet d'avenant et tous les actes afférents.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 15 (Mesdames Aline BESSIS, Alexandra CORDEBARD, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sylvie SIMON-DECK, Messieurs Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Eric CESARI, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Christophe NAJDOVSKI, Pierre RABADAN)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.